CONDITIONS GENERALES DU DISPOSITIF « EVADEZ-VOUS DANS LES ARDENNES ! »

1-Conditions d'éligibilité, de dépôt et modalités d'attribution :

- Les demandes seront déposées **exclusivement** sur le site cd08.fr, **dans un délai d'un mois à l'issue du séjour.**

- Le séjour devra se dérouler **entre le 31 mars et le 31 décembre 2021**, **uniquement** dans le département des Ardennes (FRANCE).

- **Aucune autre pièce que celles demandées ne sera acceptée** (ex : pas de contrat de location ou réservation, pas de ticket de carte bancaire etc).

- Sont concernés **tous les touristes français ou étrangers, hors associations**. Il est exclu de ce dispositif les séjours à caractère professionnel. Les Ardennais sont éligibles au dispositif dans les mêmes conditions.

- L'aide sera attribuée au bénéficiaire pour tous séjours distincts, sous forme d'une subvention de 50 % des dépenses éligibles. Le montant de l'aide sera plafonné à 100 €.

  Pour bénéficier de l'aide du Conseil départemental, le demandeur devra remplir et justifier des deux conditions suivantes :

  - **deux nuits minimum consécutives** dans un hébergement ardennais marchand (hôtel, camping, gîte, chambre d'hôtes, hébergement collectif ou hébergement insolite), avec possibilité d'hébergement différents,

  et obligatoirement d'au moins :

  - une prestation de restauration dans un établissement ardennais et/ou une activité touristique payante, dans les Ardennes (culturelles ou de loisirs) **obligatoirement** effectuées **pendant la durée du séjour** (dates de l'hébergement).

- Les établissements permettant de justifier de l'aide devront respecter les réglementations en vigueur :

  - assurer le respect des normes de protection incendie, d'hygiène, les protocoles sanitaires Covid 19,…
  - et, plus particulièrement, concernant les propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes, constituant notamment un hébergement chez l'habitant, disposer d'une déclaration en mairie.

- Le versement de l'aide sera effectué au vu :

  - **de la facture** de l'hébergement au nom du demandeur,

- **du ou des tickets de caisse ou factures** pour la restauration et/ou la/les activités touristiques payantes (culturelles ou de loisirs),
- **d'un justificatif des coordonnées bancaires**, **impérativement au nom du demandeur** (Relevé d'Identité Bancaire ou attestation de l'organisme bancaire pour les touristes étrangers faisant apparaître l'IBAN/BIC).

Toute demande incomplète sera irrecevable.

Un accusé de réception sera adressé à chaque demande à l'adresse mail renseignée dans le formulaire.

Tous les échanges par mail devront se faire **exclusivement** via de l'adresse mail renseignée dans le formulaire. Il conviendra dans toutes correspondances de rappeler le nom du demandeur de l'aide.

2-Données personnelles **:**

La collecte et le traitement de vos données (nom, prénom, adresse postale, adresse mail, RIB et le numéro de téléphone demandés dans le présent formulaire) sont nécessaires à l'attribution de l'aide.

Le bénéficiaire de l'aide s'engage à prendre connaissance des présentes conditions générales et à les accepter sans aucune réserve.

Les données peuvent être utilisées par le Conseil départemental dans le cadre de l'exploitation statistique du dispositif de façon anonyme.

Après accord du bénéficiaire, les adresses mail collectées pourront être utilisées par le Conseil départemental des Ardennes pour la transmission d'informations ou actualités dans le cadre du dispositif et par l'Agence de Développement Touristique des Ardennes dans un but de promotion touristique.

Les informations et données sont conservées dans le respect des obligations légales et réglementaires accessibles sur https://cd08.fr/rgpd et https://www.ardennes.com/accueil/mentions-légales